

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Séance du 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un et le 28 janvier  
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie  
sous la présidence de Anne-Marie NAYA  
au Centre Socio-Culturel du Bois de Castres à Carbonne  
sur convocation régulière du 22 janvier 2021

Délibération C20210128_12	Instauration d'une gratification pour stagiaire de l'enseignement supérieur affecté au service Développement Territorial
------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Etaient présents : AMIOT Myriam (suppléante de SENECLAUZE Christian), BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BENARFA Ali, BERTON Philippe, BIENVENU Frédéric, BLANC Laurence (suppléante de AUDOUBERT René), , CAILLET Pierre, CARON-JOURDA Yves, CAZARRE Max, CAZAUX Jean-Michel, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, CONDIS Sylvette, COSTES Alexandra, CRAIPEAU Chantal, CUSSOL Roselyne (suppléante de FERRAGE Pierre), DA SILVA Sandra, DALLARD Jean-Michel, DEGA Gilbert, DEJEAN Daniel, DELMAS Pierre, DELOR Carole (suppléante de CARRASCO José décédé), ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, LAFARGUE Denis, LEFEBVRE Patrick, LIBRET LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MANFRIN Jean-Marc, MEDALE-GIAMARCHI Claire, MESBAH-LOURDE Pascale, MINETTI Stéphanie, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, , SALAT Éric, SORIA Delphine (suppléante de BAUDINIÈRE Julien), VARELA Marie-José, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaient Excusés :

BRUN Karine, CUNIBERTI André, MURCIA Christian, PAYEN Éric, RAMOND Rémi, RENARD Sophie, VIGNES Michel

Pouvoirs :

CHALDUC Jean (pouvoir à LEFEBVRE Patrick), DANES Richard (pouvoir à GAY Jean-Louis), ESCORIHUELA Daniel (pouvoir à CARON-JOURDA Yves), HO Bastien (pouvoir à GRYCZA Daniel), LEMAISTRE Nadia (pouvoir à CAZARRE Max), RIAND Sandrine (pouvoir à BAROUSSE Stéphane), TEMPESTA Marie-Caroline (pouvoir à NAYA Anne-Marie), TURREL Denis (pouvoir à SALAT Eric).

Secrétaire de séance : Daniel GRYCZA

Nombre de délégués titulaires : 57

Nombre de présents : 42

Nombre de votants : 50

**OBJET : Instauration d'une gratification pour stagiaire de l'enseignement supérieur affecté au service Développement Territorial**

Monsieur le Président informe les membres de la possibilité de recourir à un stagiaire universitaire afin de travailler ces prochains **mois à la définition d'un projet de développement territorial**.

Le stagiaire aura pour mission de définir les contours du projet de reconversion de l'ancienne cave viticole de Lavelanet-de-Comminges, friche industrielle. Les missions, non exhaustives, qui lui seraient confiées s'articuleraient ainsi :

- Diagnostic des équipements et des acteurs du secteur du territoire intercommunal ;
- Analyse du projet ;
- Recherche de projets similaires à l'échelle régionale, nationale voire internationale ;
- Etude du cadre juridique de réalisation du projet : foncier, compétence communautaire, répartition des investissements et de la gestion du bâtiment ;
- Définition des fonctions du site dans un souci d'intérêt général ;
- Analyse des financements potentiels ;
- Méthodologie / feuille de route sur la mise en œuvre du projet.

Le rapport rendu en fin de stage doit constituer un outil d'aide à la décision pour les élus communautaires, sur les capacités de la Communauté de Communes à porter le projet. La durée du stage est fixée à 6 mois.

Monsieur le Président rappelle que les étudiants de l'enseignement supérieur accueillis au sein de collectivités pour effectuer un stage d'une durée supérieure à 2 mois (consécutifs ou non), perçoivent une contrepartie financière. Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur. Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir.

Monsieur le Président demande l'avis aux membres du Conseil.

**Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- d'instituer le versement d'une gratification au stagiaire de l'enseignement supérieure accueilli dans la collectivité selon les conditions prévues ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de stage ;
- d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

Pour copie conforme,  
Adopté à l'unanimité

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,  
Anne-Marie NAYA



50 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*